



IMMO AMANDINOIS

AGENCE IMMOBILIÈRE

HONORAIRES DE L'AGENCE

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meubles soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaires. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014, applicable le 15 septembre 2014. Dernière mise à jour: 02/05/2018.

Locations:

Les honoraires ci-dessous seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre agence.

- Bail: 8€ TTC (au taux en vigueur), par m², à la charge du locataire.
(honoraires bail répartis: visites = 40% dossier = 10% rédaction du bail = 50%)
Etat des lieux: 3€ TTC (au taux en vigueur), par m², à la charge du locataire.
- Bail: 8€ TTC (au taux en vigueur), par m², à la charge du propriétaire.
(honoraires bail répartis: visites = 40% dossier = 10% rédaction du bail = 50%)
Etat des lieux: 3€ TTC (au taux en vigueur), par m², à la charge du locataire.

Ventes: Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

(T.V.A. Incluse)	Locaux à usage d'habitation ou professionnel	Terrains à bâtir
Montant de la Transaction		
Jusqu'à 31.000€	Forfait 4 000€	Forfait 4 000€
Jusqu'à 46.000€	9%	9%
Jusqu'à 62.000€	8%	8%
Jusqu'à 90.000€	6%	6%
Jusqu'à 155.000€	5%	5%
Jusqu'à 350.000€	4.5%	4.5%
Au-delà	4%	4%

Toutes transactions professionnelles :
10% HT du montant de la cession avec un minimum de 4 000,00€

Pour toutes les locations de garage ou place de parking:
Honoraires minimum de 200,00€ TTC
Pour toutes les ventes de garage ou place de parking:
Honoraires minimum de à 2 000€ TTC

Conformément aux usages locaux, (sauf convention expresse différente entre les parties) la rémunération sera à la charge des acquéreurs, plus frais d'enregistrement non négociés.